DÉCLARATION LIMINAIRE

Commission Mixte Paritaire ACCORDS CHRS
Vendredi 28 février 2020

FO et CGT souhaitent rappeler ses positions concernant les négociations en cours et ses revendications dans le contexte particulier d'une Commission Mixte Paritaire.

Nous ne pouvons nous satisfaire de la manière dont se déroulent ces négociations. Certes le contexte social actuel est exceptionnel avec une mobilisation historique contre la réforme des retraites qui remet en cause plus d'un siècle de luttes sociales.

Nous contestons la tactique grossière de NEXEM, qui après avoir échoué à conclure un accord de fusion des champs CHRS/66, tente d'imposer son projet politique de Convention collective Unique à grand renfort d'accords inter-branche et de déclarations d'intention qui n'auraient rien à envier à la novlangue gouvernementale actuelle. Nous nous opposons à tout rapprochement de branches.

FO et CGT réaffirment leur attachement aux Accords CHRS existants et leur volonté de les améliorer par la négociation.

Nous refuserons (et nous opposerons s'il le faut) à tout accord inter-branche, que celui-ci porte sur la prévoyance ou sur un fonds du paritarisme.

Quant à l'argument qu'un accord spécifique CHRS sur le fonds du paritarisme ferait porter sur les salaires le « coût » des négociations et des négociateurs, il ne reflète en rien la réalité du secteur. Cet argument procède au mieux d'une résignation, au pire d'un accompagnement des politiques austéritaires qui nous sont imposées depuis des années. Faut-il rappeler que les salariés de notre secteur ont perdu près de 30 % de pouvoir d'achat ces vingt dernières années ?!
Ce n'est pas pour rien que nous revendiquons FO, CGT et SUD une augmentation immédiate de la valeur du point à 4 € !

FO et CGT ne sont pas dupes de la manœuvre. Car contrairement aux déclarations de NEXEM et de ceux qui ont des velléités d'accompagnement de leur projet, une convention collective unique ne pourrait aujourd'hui se traduire (avec les moyens insuffisants qui sont alloués à la branche) que par une individualisation des droits. Et individualiser les droits n'est pas un progrès : c'est bel et bien un recul !

FO et CGT rappellent donc les revendications portées par l'intersyndicale des Fédérations Nationales CGT, FO et SUD (majoritaire dans la branche, faut-il le rappeler) :

- L'augmentation immédiate des valeurs du point des CCNT du secteur
- Le maintien et l'amélioration des CCNT existantes
- L'amélioration des conditions de travail
- L'augmentation des moyens humains
- Des moyens à la hauteur des besoins
- L'abandon pur et simple du projet de réforme des retraites

Pour ce qui concerne particulièrement la négociation d'aujourd'hui, FO et CGT réitèrent leur revendication, une fois encore, d'une négociation d'accords ne portant que sur les CHRS.